La vérité sur l'UE par la cour de Karlsruhe

samedi 9 mai 2020, par Denis COLLIN

Sur la demande de plusieurs députés allemands, la Cour Constitutionnelle de Karlsruhe — la Cour suprême de la République fédérale allemande s'est interrogée sur la légalité de la politique de BCE dirigée par Mme Lagarde, politique visant, entre autres choses à faire racheter par la BCE les dettes des États de la zone euro, considérant que toutes ces actions (initiées par Mario Draghi) sont en partie illégales.

L'affaire est intéressante à bien des égards. Tout d'abord, c'est le tribunal constitutionnel de Karlsruhe qui contrôle la légalité de l'action de la BCE. D'ordinaire, c'est l'inverse : la BCE morigène les États (autres que l'Allemagne), lesquels, de plus ou moins bonne grâce s'exécutent. Mais quand il s'agit de l'Allemagne, on sait rappeler qui est le vrai patron !

En second lieu, formellement la cour de Karlsruhe a raison. La BCE a mené une politique active de laxisme dans l'émission de monnaie qui est contraire à la lettre et à l'esprit des traités que l'Allemagne a signés. Donc, la cour qui défend la souveraineté allemande est dans son droit : si la politique de la BCE contredit les principes acceptés par les Allemands, c'est la souveraineté allemande qui est mise en cause. Tout le ban et l'arrière-ban des européistes ont joué les pucelles effarouchées devant cette irruption des juges allemands. Comment, ces gens-là d'une part affirment que l'Europe supranationale ça ne vaut que pour les nations inféodées, mais certainement pas pour la nation maîtresse de l'UE ? Comment osent-ils montrer aussi brutalement la réalité ? La réalité, c'est que l'euro est une monnaie allemande, il a aux yeux des juges constitutionnels la valeur symbolique et politique du mark qui a cours forcé chez les autres nations européennes.

En troisième lieu, la cour de Karlsruhe a raison sur le fond. La souveraineté réside essentiellement dans la nation et en défendant la souveraineté de la nation allemande, elle ne fait que son travail et nous n'avons aucune raison de le lui reprocher. L'école juridique allemande est sérieuse, comme la machine-outil fabriquée outre-Rhin ! Ceux qu'il faut mettre en question, ce ne sont pas les juges de Karlsruhe, mais les politiciens français ou italiens ou grecs (etc.) qui ont accepté de brader la souveraineté de leur propre nation pour rester membres de cette extension du Saint Empire germanique qu'est l'euro. Pour notre classe dominante, c'est une vieille tradition. Pendant la Révolution française, ils se sont réfugiés à Koblenz pour comploter contre la patrie. En 1871, ils se sont mis d'accord avec les Prussiens pour écraser la Commune de Paris et en 1940 ils ont accueilli en sauveurs les nazis qui allaient les débarrasser des Juifs et des bolcheviks. Rien de nouveau sous le soleil.

Pas de démocratie sans souveraineté et pas de souveraineté sans souveraineté monétaire. Si on ne veut pas se plaindre des arrêts des juges allemands, il nous faut donc sortir de l'euro ! C'est le minimum vital pour nous, comme pour nos cousins italiens ou grecs. On pourrait garder l'euro comme monnaie commune pour faciliter les échanges en Europe et on pourrait sans mal vivre avec une double monnaie comme cela s'est souvent fait par le passé et comme cela se fait encore aujourd'hui dans de nombreux pays. Voilà un point central pour un rassemblement populaire pour virer Macron.

Denis Collin — 9 mai 2020